

[Actualiser la page](#) ■ [Carte noir et blanc](#) ■ [Imprimer](#) ■ [Version accessible](#) ■ [Droits](#)

[retour carte](#)

[Conséquences et conseils](#)

[Dangers météorologiques](#)

[Qu'est-ce que la vigilance](#)



Consultez le [Bulletin national](#)

[Informations sur les crues :](#)

Consultez la carte
et les bulletins de
[Vigilance "crues"](#)



Bulletin de vigilance Régional. CENTRE METEOROLOGIQUE INTERREGIONAL DE RENNES

Numéro: 3101002

Emis le : vendredi 31 janvier 2014 à 16h00

par : Météo-France Rennes

Date et heure du prochain message : au plus tard le vendredi 31 janvier 2014 à 21h00

■ Type de phénomène

Vagues-submersion.

Début d'évènement prévu le samedi 01 février 2014 à 03h00

Fin de phénomène prévue au plus tôt le dimanche 02 février 2014 à 07h00

■ Localisation

Début de suivi pour :

Ille-et-Vilaine (35) et Manche (50).

Maintien de suivi pour :

Finistère (29), Côtes-d'Armor (22), Morbihan (56), Loire-Atlantique (44) et Vendée (85).

Fin de suivi pour :

Aucun département

■ Description

Qualification du phénomène :

Phénomène vagues-submersion inhabituel, ne se produisant pas tous les ans. Dans un contexte de grandes marées et de littoral fragili conjonction de niveaux marins particulièrement élevés et de fortes vagues nécessite une attention toute particulière

Faits nouveaux :

Le phénomène s'avère plus intense que prévu pour les départements de la Manche et de l'Ille et Vilaine.

. Vigicrues.ecologie.gouv.fr

Vigilance rouge « Crues » sur le Finistère pour le bassin de Morlaix, et vigilance orange « Crues » pour le bassin de la Laita. Voir site

Vigicrues: <http://www>

Situation actuelle :

Une dépression très creuse circule au nord des îles Britanniques et génère de fortes vagues.

Evolution prévue :

La dépression au nord des îles britanniques va générer de très fortes et puissantes vagues sur l'ouest de la Manche et toute la façade Atlantique samedi 1er février (creux de 6 à 9 mètres au large). Cette perturbation provoquera une surélévation du niveau de la mer (qu'on appelle surcote) dans un contexte de très fortes marées astronomiques (coefficients 113/114 samedi). En conséquence, le niveau de la mer atteindra ou dépassera les hauteurs des plus hautes mers astronomiques au cours des deux pleines mers de samedi.

La conjugaison de ces fortes marées et de ces fortes vagues risque d'engendrer, surtout au moment de la pleine mer, des submersions parties exposées ou vulnérables des départements concernés.

La partie nord du Finistère et l'ouest des Côtes d'Armor seront particulièrement à surveiller.

Période à risque: du samedi 1er février à 03h au dimanche 2 février à 06h au moins

Heures de pleine mer samedi 1er février

- Paimpol : 08h02 et 20h28

- Brest : 05h53 et 18h16

- Lorient : 05h35 et 18h01

- St Nazaire : 05h27 et 17h46

Vigilance orange pour la partie ouest du littoral de la Manche et pour l'île et Vilaine:

Période à risque: du samedi 1er février à 06h au dimanche 2 février à 04h.

Heures de pleine mer samedi 1er février :

- Granville : 08h13 et 20h37

- St-Malo: 08h04 et 20h30

Dans une moindre mesure, le département de Seine Maritime, est placé en vigilance jaune vagues-submersion.

■ Conséquences possibles

Vagues-Submersion/Orange

* Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.

* En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.

* Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.

* Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.

* Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.

* A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.

* Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.

* Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

■ Conseils de comportement

Vagues-Submersion/Orange

* Consignes générales :

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Evitez de circuler sur le bord de mer.

- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle déjà inondées.

* Habitants du bord de mer :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.

- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.

- Surveillez la montée des eaux.

* Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.

- Ne pratiquez pas de sport nautique.

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

* Professionnels de la mer :

- Evitez de prendre la mer.

- Soyez prudents, si vous devez sortir.

- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

* Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.

- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.

- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).

- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Consultez les prévisions météo sur votre département [29 - FINISTERE](#) ou [votre région](#)

Consulter les [coefficients et horaires de marée](#)
(Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

[Page précédente](#) [Haut de page](#)

Copyright M